



## Mode d'emploi

Nº de contrôle fédéral : W-7223

# **DELAN® PRO**

## **Fongicide**

Substances actives: 9,1 % de dithianon (125 g/l);

40,9 % de phosphonate de potassium (561 g/l)

(375 g/l d'acide phosphonique en équivalent)

Mode d'action (groupe FRAC) : dithianon M9 ; phosphonate de potassium 33

Coformulant: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Formule : Concentré en suspension SC

Fongicide contre le mildiou et la pourriture noire de la vigne et la tavelure des fruits à pépins

#### **APPLICATION**

### Mode d'action

Delan Pro est une combinaison de fongicides qui associe les modes d'action du dithianon et du phosphonate de potassium.

Le <u>dithianon</u> a une action préventive et inhibe la germination des spores. La substance active adhère de manière stable et homogène à la plante et assure une action par contact fiable. Le dithianon a une influence sur l'action complexe de divers enzymes et protéines contenant des thiols des agents pathogènes fongiques et constitue un élément important dans la stratégie anti-résistance.

Le <u>phosphonate de potassium</u>, avec l'ion phosphonate biologiquement actif, est rapidement absorbé par la plante, est très mobile et se répartit de manière systémique dans les organes supérieurs de la plante (acropétales). Le mode d'action n'est pas encore entièrement élucidé. L'efficacité contre les agents pathogènes fongicides repose probablement à la fois sur l'induction d'une résistance propre à la plante et sur une action fongicide directe.

1



## Spectre d'action

Vigne : Peronospora / mildiou (*Peronospora viticola*)

Pourriture noire (Guignardia bidwellii)

Fruits à pépins (pomme, Types de tavelure (*Venturia inaequalis* et *V. pirina*)

poire):

#### Tolérance des cultures

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, Delan Pro est bien toléré dans la vigne et par les fruits à pépins.

# RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

### Culture viticole (ne pas appliquer sur les raisins de table) :

Mildiou de le vigne (Peronospora viticola)

Concentration: 0,25 %

Quantité de bouillie de référence : 1600 l/ha

Quantité d'application max. à partir du stade BBCH 71 ou d'un volume

foliaire de 4500 m<sup>3</sup> : 4,0 l/ha

Le premier traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, au plus tôt à partir du stade 5 feuilles de la vigne. Les autres traitements suivent à des intervalles de 10 à 12 jours à titre préventif en cas de risque d'infection.

En cas de pression d'infection élevée associée à une croissance importante des feuilles, réduire les intervalles de pulvérisation. Traitements après la floraison jusqu'à la mi-août, au plus tard.

4 traitements maximum par parcelle et par an

Au maximum 8 traitements par parcelle et par année avec un produit contenant la substance active dithianon

Pourriture noire de la vigne (Guignardia bidwellii) - effet partiel





Concentration: 0,25 %

Quantité de bouillie de référence : 1600 l/ha

Quantité d'application max. à partir du stade BBCH 71 ou d'un

volume foliaire de 4500 m³: 4,0 l/ha

Le premier traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, au plus tôt à partir du stade 5 feuilles de la vigne. Les autres traitements suivent à des intervalles de 10 à 12 jours à titre préventif en cas de risque d'infection.

En cas de pression d'infection élevée associée à une croissance importante des feuilles, réduire les intervalles de pulvérisation. Traitements après la floraison jusqu'à la mi-août, au plus tard.

4 traitements maximum par parcelle et par an

Au maximum 8 traitements par parcelle et par année avec un produit contenant la substance active dithianon.

Delan Pro endigue l'infestation de pourriture noire, il n'est pas possible d'obtenir à chaque fois une lutte complète. Par conséquent, intégrer Delan Pro dans les séquences de pulvérisation de protection de la vigne qui contiennent d'autres fongicides actifs efficaces contre la pourriture noire.

#### Quantité d'eau requise dans les cultures viticoles :

#### Terrain à traction directe :

En fonction du stade de développement de la vigne et de la technique d'application, la quantité d'eau recommandée dans les cultures viticoles se situe entre 100 et 800 l/ha.

Choisir la quantité d'eau de manière à obtenir une imprégnation intégrale et uniforme de la vigne.

Pour éviter les pertes par ruissellement, il convient d'appliquer au maximum 800 l/ha d'eau pour les traitements sur l'ensemble du feuillage et au maximum 400 l/ha d'eau pour le traitement de la zone des grappes.

#### Terrain en pente :

3





Tenir compte des recommandations du conseil local pour les quantités d'application et les quantités d'eau.

### Culture fruitière

Tavelure des fruits à pépins (types *Venturia*) sur les pommes et poires / Nashi

Dose d'application : 2,25 l/10 000m³ de volume d'arbres
et 2,25 l/ha

Période d'application du stade BBCH 53 (débourrement) jusqu'au stade BBCH 81 (début de maturation).

Le premier traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, au plus tôt à partir du stade de débourrement. Les autres traitements suivent à des intervalles de 5 à 10 jours à titre préventif en cas de risque d'infection. En cas de forte pression d'infection associée à une croissance importante des feuilles, choisir les intervalles de pulvérisation les plus courts pendant la phase d'infection primaire de la tavelure.

6 traitements maximum par parcelle et par an

Traitements après la floraison : ne pas appliquer plus de 3400 g en tout de la substance active dithianon par ha, par parcelle et par année

En raison de sa substance active, Delan Pro convient parfaitement pour la gestion des résistances dans les séquences de pulvérisation contre la tavelure.

#### Quantité d'eau requise dans les cultures fruitières

Delan Pro n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de quantité d'eau requise. En fonction des habitudes de l'exploitation, le volume peut se situer entre 150 l et 1000 l d'eau par hectare.

### <u>Autres remarques</u>

Dans de rares cas, de légères colorations (taches de pluie) ont été observées en entrepôt sur la peau de certaines variétés de pommes à peau claire telles que la



Golden Delicious. Si le produit est utilisé conformément à son homologation, le risque est considéré comme très faible, sans toutefois pouvoir être exclu totalement.

# **APPLICATIONS AUTORISÉES**

Champ d'applica- tion / culture	Agent patho- gène / action	Instructions de dosage	Con- signes
Culture fruitière			
Pomme, poire / Nashi	Tavelure des fruits à pépins	Concentration: 0,14 % Dose d'application: 2,25 l/ha Délai d'attente: 5 semaines Application: stade 53-81 (BBCH)	1,2,3,4,5,6
Culture viticole			
Vigne	Mildiou de la vigne Effet partiel : pourriture noire de la vigne	Concentration: 0,25 % Dose d'application: 4 l/ha Application: traitements avant et après la floraison, jusqu'à la mi-août au plus tard	3,4,7,8,9, 10,11,12

# Consignes générales / agronomiques :

- 1 6 traitements maximum par parcelle et par an.
- 2 La dose d'application indiquée se rapporte à un volume d'arbres de 10 000 m<sup>3</sup> par ha. La dose d'application doit être adaptée au volume d'arbres conformément aux instructions du service d'homologation.
- 3 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions du service d'homologation.
- 5 Traitements après la floraison : ne pas appliquer plus de 3400 g en tout de la substance active dithianon par ha, par parcelle et par année.



- SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points conformément aux instructions du service d'homologation.
- 7 4 traitements maximum par parcelle et par an.
- La dose d'application indiquée se rapporte au stade BBCH 71- 81 (J-M, postfloraison) et correspond à une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à 4500 m³ de volume foliaire par hectare. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 10 Aucun traitement du raisin de table.
- Au maximum 8 traitements par parcelle et par année avec un produit contenant la substance active dithianon.
- Spe 3 : pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point conformément aux instructions du service d'homologation.

# Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + une combinaison de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection + une visière + un couvre-chef. Un dispositif de protection technique (cabine de tracteur fermée, p. ex.) peut, pendant l'application, remplacer les équipements de protection individuelle prescrits lorsqu'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.
- 9 Travaux à effectuer dans les cultures traitées : jusqu'à 48 heures après l'application du produit, porter des gants de protection + un vêtement de protection.



## **TECHNIQUE D'APPLICATION**

## I. <u>Évitement de résidus</u>

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouil-lie de pulvérisation! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1 à 10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

### II. <u>Préparation du liquide de pulvérisation</u>

- 1. Remplir la cuve entre la moitié et les 3/4 avec de l'eau.
- 2. Verser Delan Pro dans la cuve.
- 3. Ajouter, le cas échéant, des partenaires de mélange.
- 4. Remplir la cuve avec de l'eau et actionner l'agitateur afin de répartir le produit de manière homogène dans le liquide de pulvérisation.

Porter des gants de protection, des lunettes de protection, une combinaison de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation





# III. <u>Technique de pulvérisation</u>

Tester et étalonner régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai!

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Delan Pro peut être appliqué avec le matériel de pulvérisation ou d'atomisation usuel.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

### Miscibilité

La miscibilité de Delan Pro avec les produits phytosanitaires utilisés en viticulture a été confirmée par des tests pour diverses formules SC, EW, EC et WG.

Attention au mélange avec des produits contenant des carbonates et du bicarbonate. Du dioxyde de carbone et/ou de la mousse peuvent se former.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.



## **CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION**

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

# Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé GHS07 GHS08 GHS09

Symbole

Indication de dangers

Attention danger

Dangereux pour la santé

milieu aquatique

## Mot-clé: Attention

## Mentions de danger :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Conseil de prudence

P102 Conserver hors de portée des enfants.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

# Conseils de prudence (prévention) :

P201 Se procurer les instructions particulières avant utilisation.



- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 Éviter de respirer les aérosols.
- P264 Se laver soigneusement les parties du corps souillées après manipulation.
- P272 Ne pas porter de vêtements de travail contaminés en dehors du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

## Conseils de prudence (intervention) :

- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

# Conseils de prudence (stockage) :

P405 Garder sous clef.

# Conseils de prudence (élimination) :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.







# Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'incidents (p. ex. incendie, accident, etc.).

## **ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

# CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Étant donné la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles



12



qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

<sup>® =</sup> Marque déposée de BASF